

LECELLES



Commune de **LECELLES**

Département du Nord
Arrondissement de Valenciennes
Canton de St Amand les Eaux

ARRETE N° 2020/127
Restriction de circulation – Place de l’Eglise

Le Maire de LECELLES,

Vu l’article 27 du Code de la Route,

Vu l’arrêté du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière modifié par l’arrêté du 18 janvier 1994,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l’article L.2122-28 et L.2212-2,

Considérant qu’il importe à l’autorité municipale de prendre des mesures nécessaires pour faciliter l’exécution des travaux de l’entreprise TCL,

Considérant qu’il y a lieu de réglementer dans un but de sécurité publique,

A R R E T E

Article 1 : Du 17 août au 4 septembre 2020, des travaux de réfection seront entrepris Place de l’Eglise.

La circulation et le stationnement seront interdits sur la Place.

Il sera interdit de stationner de part et d’autre de la chaussée au niveau du chantier.

Article 2 : Le présent arrêté est applicable,

- dès la pose des panneaux réglementaires,
- dès la publication du présent arrêté dans les emplacements prévus à cet effet.

Article 3 : Le présent arrêté sera transmis à

- TCL,
- la Brigade de Gendarmerie de Saint Amand,
- le SDIS de Saint Amand les Eaux,

Fait à LECELLES, le 10 août 2020

Le Maire



Jean-Claude MESSAGER